

CERTIFICAT DE VIE COLLECTIF

Le Maire de la commune de Dahra, soussigné, certifie sous la responsabilité et le témoignage des siurs ci après :

- 1°) Babacar Dimp âgé de 58 ans CNI 1706198200004
2°) Mafall Thiame âgé de 50 ans CNI 1706198401821

Que les enfants ci-dessus :

- 1°) Seydoua Mohamed Ndiaye né (e) le 25/11/2010 à Dahra
Fils (fille) de Aliou et de Khady Ndiaye
2°) Aminator Ndiaye né (e) le 27/01/2016 à Dahra
Fils (fille) de Aliou et de Khady Ndiaye
3°) Gureye Ndiaye né (e) le 17/11/2017 à Dahra
Fils (fille) de Aliou et de Khady Ndiaye
4°) Ibrahima Ndiaye né (e) le 24/01/2022 à Dahra
Fils (fille) de Aliou et de Khady Ndiaye
5°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
6°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
7°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
8°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
9°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
10°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
11°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
12°) né (e) le à
Fils (fille) de et de

Sont élevés (e) et entretenus (es) par Mr Aliou Ndiaye leur père

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



Dahra, le 06/07/2022
Le MAIRE

Samba KA